



# Vers une gouvernance modernisée de la Fédération Française de Football

## Le système actuel

Décidé en 2011 dans l'urgence post Knysna, le système électoral qui prévaut à la FFF est un système de grands électeurs. **Aujourd'hui, les 2 millions de licenciés sont représentés par 216 grands électeurs** qui disposent de 33 415 voix.

- Les 43 clubs professionnels disposent de 37 %, soit 12 365 voix.  
Les clubs professionnels votent lors de l'élection du Comex de la FFF.  
Les 20 clubs de Ligue 1 disposent de 7 420 voix (20 X 371)  
Les 20 clubs de Ligue 2 disposent de 4 300 voix (20 X 215)  
Les 3 clubs de National à statut professionnel disposent de 645 voix (3 X 215)

- Les représentants des amateurs disposent de 63 %, soit 21 050 voix.  
Seuls les représentants des Ligues et Districts votent, selon le principe 1 voix pour 100 licenciés.

Si les 43 clubs professionnels votent, les 14 000 clubs amateurs ne votent pas lors de l'élection à la FFF. Par ailleurs, aucune consultation n'est organisée par les Ligues et les Districts, pour prendre l'avis des clubs amateurs au moment des élections à la FFF.

## Absence de démocratie

Tout licencié en activité depuis plus de 6 mois peut se présenter aux élections du Comex de la FFF, mais seuls 216 grands électeurs votent.

Depuis la mise en place de ce système, l'élection du président de la plus grande fédération sportive de France dépend souvent du vote de 3 ou 4 présidents de clubs de Ligue 1, comme lors des élections de 2011 et 2017. Aujourd'hui, le président de la FFF décide de tout, tout le temps, sans dialogue, ni débat, ni comptes à rendre.

Par ailleurs, lorsque des clubs ont, dans le respect des règles fait parvenir des vœux lors d'Assemblées générales de Ligue ou de District, ces vœux votés soit à l'unanimité (AG de la Ligue du Centre-Val de Loire de juin 2014), soit à une écrasante majorité sont ensuite enterrés par les instances, au mépris des règles de fonctionnement collectif. A l'inverse, ces mêmes instances ne manquent pas de rappeler les clubs à l'ordre au moindre manquement, retard ou erreur des bénévoles. Ainsi, nos instances ne sont plus au service des clubs, ce sont les clubs qui sont au service des instances.

## Absence de garantie sur la confidentialité du vote

Le jour du vote, les cartes de vote disposent toutes d'un numéro de série différent, ce qui rend possible le traçage des votes.

De la même manière, en attribuant un nombre de voix indissociables aux grands électeurs, ce système ne garantit pas la confidentialité des votes des grands électeurs. Ainsi, une liste qui se verrait attribuer 4, 6 ou 71 voix saura que ces voix proviennent forcément de Saint-Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon ou de la Guyane.

## Absence de déontologie

Lors de l'élection de mars 2017, le sélectionneur national, salarié de la FFF, a fait campagne pour son président en toute impunité et ce malgré la saisine de la Commission de surveillance électorale de la FFF.

### **Absence de moyens pour faire campagne**

Malgré nos demandes réitérées, la FFF refuse de prévoir un budget de campagne égalitaire pour chacune des listes candidates. Le président sortant fait campagne avec tous les moyens de la FFF à sa disposition.

### **Absence d'opposition**

La liste qui est élue remporte la totalité des places au Comex.

### **Absence de limite de mandat**

Alors qu'un entraîneur professionnel de football ne peut pas exercer son métier au-delà de 65 ans, le président de la FFF peut être « élu à vie », sans limite d'âge, ni de cumul de mandat dans le temps.

## **Les propositions de l'AFFA**

Depuis sa création en 2010, l'AFFA fait des propositions allant dans le sens d'une plus grande transparence et d'une vitalité démocratique renouvelée, en veillant à associer les acteurs du quotidien pour **remettre le club au cœur du football**.

### **11 propositions au service du Football Français**

#### **1/ Elargir le socle électoral en donnant le droit de vote à tous les clubs**

- Réduire le poids du monde professionnel à 25 % du poids électoral total de la FFF
- Réduire le poids des instances (Ligues et Districts) à 25 % du poids électoral total de la FFF
- Redonner aux clubs amateurs une place centrale dans le paysage du sport français, avec 50 % du poids électoral total de la FFF
- Attribuer aux clubs amateurs un nombre de voix en fonction du nombre de leurs licenciés (par exemple 1 voix pour un club de moins de 100 licenciés et 4 voix pour un club de moins de 400 licenciés).

#### **2/ Garantir la confidentialité des votes.**

#### **3/ Préserver la neutralité de la FFF en interdisant aux salariés toute expression publique dans le cadre de la campagne électorale.**

#### **4/ Permettre l'expression d'une pluralité démocratique en attribuant un budget de campagne identique à chacune des listes en compétition.**

#### **5/ Réserver des places au Comex aux listes minoritaires.**

#### **6/ Limiter à deux le nombre de mandats successifs à une même fonction (président de la FFF, président de Ligue et de District).**

#### **7/ Rendre obligatoire une déclaration de patrimoine pour les membres du Comex à l'entrée et la sortie des fonctions et en assurer le contrôle.**

#### **8/ Redéfinir le rôle et les missions de la Haute autorité du Football.**

**9/ Créer une Ligue de football amateur** véritable interlocutrice du football amateur, dotée d'une autorité morale et juridique, disposant d'un budget dédié, incontestable alter-ego de la Ligue du football professionnel.

#### **10/ Rendre lisible et accessible le budget annuel de la FFF.**

#### **11/ Rendre obligatoire les inspections du ministère des Sports auprès de la FFF, tous les 4 ans, à l'occasion de chaque fin de mandat.**

**Propositions votées à l'unanimité lors de l'Assemblée générale de l'AFFA, le 10 février 2018.**